



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 16 DECEMBRE 2014

19 HEURES 00 A SUNDHOUSE

Date de convocation : 08 décembre 2014

Artolsheim

Bindernheim

Boesenbiesen

Bootzheim

Elsenheim

Heidolsheim

Hessenheim

Hilsenheim

Mackenheim

Marckolsheim

Ohnenheim

Richtolsheim

Saasenheim

Schoenau

Schwobsheim

Sundhouse

Wittisheim

Délégués en fonction : 30 Présents : 29 Absent et excusé : 1 Procurations : 1

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER, M. Maurice FAHRNER, Mme Audrey HUCK
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, Monsieur Gilles WEBER, Mme Patricia CUCUAT
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Servais ROESZ (suppléant)
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

Absents excusés:

M. Jean-Claude MULLER (Procuration à Patricia CUCUAT), M. Gérard BERNARD, M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général),

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Service Techniques), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Mme Céline SPITZ (Agent de développement), Mme Audrey WAQUE (Directrice Médiathèque du Grand Ried)

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, Monsieur Vincent GRISS.



2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 novembre dernier.



3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014. L'exercice de ces délégations n'appelle pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Modification du Plan des Effectifs – Création d'un poste permanent d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ approuve la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à Temps Non-Complet au taux de 20h/35^{ème} ;
- ◆ modifie en ce sens le plan des effectifs ;
- ◆ déclare la vacance auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- ◆ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015, Chapitre 012 – Article 64111 « Rémunération du personnel titulaire ».

Adopté à l'unanimité.



2. Personnel - Recrutement d'un agent en qualité d'emploi d'avenir

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ décide de procéder à l'embauche, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'un agent en Emploi d'Avenir pour les Services Techniques dans la fonction "d'agent d'entretien à dominante Electricité",

- ◆ **s'engage** à voter les crédits nécessaires au budget 2015, au Chapitre 012 « Charges de Personnel » – Fonction 020 « Administration Générale » - Article 64131 « Personnel non titulaire » ainsi qu'au Chapitre 011 "Charges à caractère général" – Fonction 020 « Administration Générale » - Article 6184 "Versements à des organismes de formation".

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Statuts – Redéfinition de l'intérêt communautaire en matière de voirie

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de définir désormais d'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence «*Création, aménagement et entretien voirie*» les voiries communales classées figurant à l'annexe jointe au rapport distribué en séance.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Désignation de nouveaux délégués aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL)

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **désigne** ses représentants au collège de Marckolsheim comme suit :

	Titulaire	Suppléant
Collège Jean-Jacques WALTZ	Madame Marie Louise HUMBERT	Monsieur Vincent DIETSCH

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Décisions budgétaires modificatives

- Budget annexe ZAIS – Décision budgétaire modificative n° 1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

ZAI SUNDHOUSE

- ❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	043	Opérations d'ordre	71355	Variation de stocks de Terrains à aménager	+ 18 000	
TOTAL =					+ 18 000	

❖ **Section de fonctionnement**

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	70	Produits des services du domaine	7015	Vente de terrains	+ 18 000	
TOTAL =					+ 18 000	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Capital de la dette	+ 18 000	
01	040	Opérations d'ordre	3354	Etudes et prestations de services	+ 1 040	
TOTAL =					+ 19 040	

❖ **Section d'investissement**

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	040	Opérations d'ordre	3555	En cours de production travaux	+ 18 000	
01	040	Opérations d'ordre	3351	En cours de production de terrains	+ 1 040	
TOTAL =					+ 19 040	

Adopté à l'unanimité.

**

b. Budget annexe Ecole de Musique – Décision budgétaire modificative n°3

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
311	21	Immobilisations corporelles	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 550	
311	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 550	
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité

**

c. Budget annexe PAIM – Décision budgétaire modificative n°3

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET ANNEXE ZAIM

- ❖ Section d'investissement

Dépense :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Investissements)	33586	Frais financiers	0,11	Régularisation écritures de stock
90	16	Emprunts et dettes assimilées	16873	Dettes Département	121 100,00	1 ^{er} éch rbt solde avance sans intérêts
TOTAL =					+ 121 100,11	

Recette :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Investissements)	3555	Terrains aménagés	0,11	Régularisation écritures de stock
90	16	Emprunts et dettes assimilées	16873	Dettes Département	+ 121 100,00	Versement solde de l'avance sans intérêts
TOTAL =					+121 100,11	

Adopté à l'unanimité.

**

d. Budget principal – Décision budgétaire modificative n° 5

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

- ❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
822	13	Subventions d'investissement	1342	Fonds affectés à l'équipement non transférable	16 100	Régularisation imputation titre 117/2013
020	20	Immobilisations incorporelles	20414 12	Subventions d'équipement versées aux communes bâtiment et installations	14 000	Complément fond de concours

020	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	-14 000
TOTAL =					16 100

❖ **Section d'investissement**

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
822	13	Subventions d'investissement	1323	Subvention Département	16 100	Régularisation imputation titre 117/2013
311	21	Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 700	
311	13	Subventions d'investissement	1323	Subvention Département	- 1 700	
TOTAL =					16 100	

Adopté à l'unanimité.

**

2. Avenant à la convention de versement de fonds de concours avec la Commune de Marckolsheim pour la Médiathèque et le complexe sportif

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement du solde du fonds de concours à la Commune de Marckolsheim pour la réalisation de la médiathèque et la construction du complexe sportif en 2015 au lieu de 2016 ;
- ◆ **approuve** le projet d'avenant à la convention de versement actant cette décision ;
- ◆ **autoriser** le Président à le signer ;
- ◆ **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

**

3. Admissions en non valeurs

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **admet** en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 17 440,54 € ;
- ◆ **inscrit** les crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 65 – Article 6541 « Créances admises en non-valeur » financés par une recette correspondante au Chapitre 77 – Article 7788 – « Produits exceptionnels ».

Adopté à l'unanimité.

**

4. SMICTOM d'Alsace Centrale - Tarifs 2015 pour la Redevance Incitative Unique

Rapporteur : Monsieur Marc GAUTIER, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** pour les usagers domestiques et non domestiques de la Communauté de Communes la base tarifaire suivante pour 2015 :

TARIFS 2015 DE LA REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE							
Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	182,94 €	214,70 €	277,14 €	372,45 €	467,75 €	625,49 €	1 305,76 €
Tarif Ecart	162,12 €	186,22 €	235,32 €	308,91 €	383,40 €	506,09 €	1 035,18 €

Adopté à l'unanimité.

*
**

5. Dissolution du budget annexe Assainissement

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **procède** à la dissolution du Budget annexe assainissement figurant dans la comptabilité du Trésorier ;
- ◆ **demande** au Trésorier de passer les écritures de régularisation nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Construction d'accueils périscolaires – Maîtrise foncière

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **rapporte** la délibération n°2014-67 du 30 septembre 2014 portant sur la convention de mise à disposition d'un terrain par la Commune d'Hilsenheim à la Communauté de Communes pour la construction d'un accueil périscolaire ;
- ◆ **décide** du principe décrit pour la maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation future d'accueils périscolaires ;
- ◆ **décide** que ce principe s'appliquera pour la construction du périscolaire prévu sur Hilsenheim ;
- ◆ **décide** d'appliquer ce principe également à la construction du périscolaire de Heidolsheim et de régulariser dès lors la situation.

Adopté par 29 voix pour, 1 abstention (Mme Audrey HUCK).

*
**

2. MOBI'RIED - Rapport d'activités 2013- 2014

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activités présenté par la société VAD.

E. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. RAI - Rapport d'activités 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activités 2013 de l'association RAI.

F. VOIRIE - RESEAUX

1. Programme de voirie 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le programme pluriannuel de travaux de voirie pour la période 2015 -2016;
- ◆ **s'engage** à inscrire aux futurs budgets primitifs les crédits nécessaires à sa réalisation.

Adopté à l'unanimité.



2. Convention quadripartite avec le Conseil Général du Bas-Rhin concernant l'aire de covoiturage sur le territoire de la Commune de Heidolsheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention fixant les conditions auxquelles les parties s'engagent à réaliser les entretiens inhérents à l'aire de covoiturage sise à Heidolsheim ;
- ◆ **autorise** le Président signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

G. PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Office du Tourisme du Grand Ried – Demande de subvention pour l'exercice 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'attribution de la subvention 2015, d'un montant de 113 658 € à l'Office de Tourisme du Grand Ried. Conformément à la Convention d'Objectifs, le versement pourra être opéré en deux temps :
 - Versement de 50% de la subvention au courant du mois de janvier 2015
 - Versement du résiduel de la subvention avant le 1er juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

H. DIVERS

1. Taxe locale sur la consommation électrique.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ retire la délibération n°2014-61 du 30 septembre 2014 portant sur la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- ◆ **approuve** le transfert de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour les communes de moins de 2 000 habitants ;
- ◆ **fixe** le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants à 8,44% ;
- ◆ **décide** du reversement d'une fraction de la taxe perçue sur le territoire de chacune des communes de moins de 2 000 habitants concernées ;
- ◆ **fixe** cette fraction à 99 % de la taxe perçue sur chacune de ces communes ;
- ◆ **charge** le Président de notifier cette décision à Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;
- ◆ **inscrit** en recette, le produit de la taxe au compte 7351 « Taxe sur l'électricité » fonction 01 « Opérations non ventilables » et le reversement en dépenses à l'article 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » dans la même fonction.

Adopté par 27 voix pour, 2 contre (Mesdames Denise KEMPF, Audrey HUCK) et 1 abstention (Monsieur Jean-Blaise LOOS).

I. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h45.

Fait à Marckolsheim, le 18 décembre 2014

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

